



SUCCÈS DE LA PRÉVENTION

PÔLE SANTÉ-TRAVAIL 66

Matinale d'information autour de la prévention du risque routier



Dans le cadre de ses missions de prévention, le SSTI Pôle Santé-Travail 66 (Cabestany) a organisé, le 30 novembre 2017 au matin, une conférence et un débat sur l'alcool au volant, en présence du Préfet des Pyrénées-Orientales, M. Philippe Vignes.

Après un petit-déjeuner, cette demi-journée d'information s'est ouverte sur une présentation du dispositif de prévention du risque routier du Service (formations avec audit de conduite sur simulateur, actions de sensibilisation, renseignement du document unique...), puis par une intervention détaillée de Maître Hernandez, avocate spécialisée en droit du travail, sur la responsabilité civile et pénale de

l'employeur. Ont ensuite suivi les interventions d'un médecin du service des pompiers et de spécialistes en sécurité routière de la police et la gendarmerie sur l'accidentologie, et une intervention d'un des médecins du travail du PST 66 sur la question de l'addiction. Enfin, le programme s'est conclu sur divers témoignages d'entreprises revenant sur des actions de prévention réalisées.

La directrice du PST 66, Madame Claudine Mazziotta, revient sur la façon dont s'est construite et déroulée cette matinée de prévention.

Comment l'événement s'est-il construit, le sujet choisi ? A partir d'un constat chiffré sur le risque routier, d'une demande spécifique des adhérents... ?

Le PST 66 est, en fait, partenaire de la préfecture des Pyrénées-Orientales, dans le cadre de ce partenariat, la direction fait partie du comité de pilotage restreint de la préfecture, au sein duquel nous sommes amenés à présenter des actions de prévention, à donner des idées... Lors d'une récente réunion de ce comité de pilotage, nous avons appris que de nouveaux contrats d'objectifs à l'échelle de la préfecture incluait des engagements de la région et des entreprises pour monter des actions de prévention sur le risque routier. Nous avons donc décidé d'organiser une matinale, en présence du préfet, sachant que, de base, il existe un dispositif dédié au risque routier dans le SSTI.

Les accidents de mission et de trajet

L'ACCIDENT DE MISSION

Définition : Accident survenant au cours d'un déplacement effectué en conformité au contrat de travail qui lie la victime à l'employeur.

L'ACCIDENT DE TRAJET

Définition : Accident survenant:

- Entre le lieu de la résidence (principale ou secondaire) et le lieu de travail.
- Entre le lieu de travail et le lieu habituel de prise des repas.
- Le parcours ne peut pas être détourné pour un motif dicté par l'intérêt personnel et étranger aux nécessités de la vie courante.

— Zone d'accident de droit commun
— Zone d'accident du trajet
— Zone d'accident du travail



Plus d'infos sur le site
www.presanse.fr

PST 66

Formation et actions de sensibilisation au risque routier

+ de 1 000 salariés formés

+ de 700 salariés sensibilisés en collectif

Comment avez-vous communiqué en amont pour faire connaître l'événement ?

Nous avons mis en place un système d'invitation via le portail adhérent du Service : 15 jours avant l'événement, un « pop-up » apparaît dans l'espace adhérent de chaque entreprise les informant de la tenue du petit-déjeuner. Le système d'alerte donne sujet, date, lieu... Dans la seconde partie de cette invitation électronique, l'adhérent peut directement répondre s'il sera présent ou non, et indiquer le nombre de participants de son entreprise.

Par ailleurs, le fait de répondre renseigne automatiquement une liste de présence pour le SSTI, et fait partir un mail aux médecins du travail pour les informer qu'une ou plusieurs entreprises de son secteur sera présente, afin qu'ils puissent être là pour accueillir les chefs d'entreprise.

Comment s'est déroulée la matinée elle-même ?

Nous avons d'abord fait une vingtaine de minutes de café d'accueil, avec comité d'accueil, dont ces médecins, pour permettre la discussion avec les entreprises, avant le début, en salle du petit-déjeuner proprement dit. Si les employeurs étaient très intéressés par l'intervention de Me Hernandez sur la responsabilité civile et pénale, c'est toute la matinée qui a remporté un franc succès. Les interventions de la capitaine des pompiers et d'un colonel de gendarmerie, chacun détaillant des usages précis et

des données d'accidentologie, ont donné une forte dimension terrain à la seconde partie de la matinée. Le PST a, quant à lui, présenté son simulateur de conduite, les formations sur le risque routier... Les 130 participants sont ainsi restés au-delà même de l'heure de fin initialement prévue pour échanger.

Au final, quelle réception et quel impact pour ce petit-déjeuner dédié ? Quelles pistes d'amélioration avez-vous dégagées pour une éventuelle nouvelle édition ?

Dans la foulée de l'événement même, nous avons reçus de nombreux mails de félicitations et encouragements, et plusieurs inscriptions spontanées aux formations risque routier proposées sur le portail adhérents. Nous estimons à 35 à ce jour le nombre de salariés inscrits spontanément dans les suites de cette matinée.

Nous retenons notamment deux grands axes pour les prochaines éditions : des dates qui ne seraient plus situées en toute fin de mois, car cela rend difficile la participation des cabinets comptables ou RH désireux de s'y rendre. Enfin, une potentielle association des auto-écoles : en effet, un chef d'entreprise d'auto-école assistant à la matinée est venu nous voir à la sortie, disant avoir grandement apprécié les contenus et être désireux, en tant que représentant de 123 auto-écoles, d'y apporter sa propre participation et ses propres contenus. ■



A retrouver sur le site
polesantetravail66.fr :

► Le support de présentation de l'événement.